

Prochaine parution : mercredi 25 janvier 2023

ÉDITORIAL



L'année 2022 s'achève et avec elle, son lot de crises et de difficultés économiques.

Alors qu'elle devait être synonyme d'une activité renforcée et d'un chiffre d'affaires consolidé pour nous, artisans, l'actualité nous a contraint à nous interroger sur la pérennité de nos entreprises.

Dans ce contexte, loin de baisser les bras, l'ensemble du réseau des Chambre de Métiers et de l'Artisanat se mobilise. C'est d'abord, lors du congrès des Maires où le Président de CMA France Joël FOURNY, a tiré la sonnette d'alarme en interpellant les pouvoirs publics sur le projet de lois finances pour 2023 et notamment l'annonce d'une baisse significative de la ressource fiscale pour notre réseau consulaire avec près de 60 millions d'euros en moins sur les cinq années à venir.

C'est ensuite dans le cadre de l'Assemblée Générale de la CMA Région Grand Est que la question de l'impact de la crise énergétique sur les entreprises artisanales s'est retrouvée au centre des débats. L'ensemble des élus, réunis à cette occasion, a voté d'une seule voix, une motion visant à interpellier les pouvoirs publics autour de 3 axes forts et essentiels à la survie des entreprises artisanales :

- La simplification des procédures administratives ;
- Le maintien de la ressource fiscale affectée au réseau des CMA ;
- La visibilité sur l'évolution du coût énergétique dans un contexte national et européen particulièrement mouvant.

Enfin, début décembre, à l'Assemblée Générale de CMA France, nous, Présidents élus des établissements de la CMA Grand Est, avons officiellement apostrophé la ministre chargée des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme, Olivia GRÉGOIRE.

Nous lui avons alors fait part de nos vives inquiétudes quant à l'impact de la hausse exponentielle des coûts énergétiques sur l'activité des entreprises artisanales mais aussi sur l'avenir du réseau des CMA, suite à la décision du Gouvernement de réduire ses sources de financement au moment même où les entreprises en ont le plus besoin !

Collègues artisans, malgré ce contexte particulier et les incertitudes qui planent au-dessus de nos entreprises, je vous invite à garder confiance. Vous avez le soutien permanent de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Moselle.

Les élus de la Chambre ainsi que ses équipes de conseillers se tiennent, plus que jamais, à vos côtés pour vous accompagner quelles que soient les circonstances.

Philippe Fischer
Président de la CMA Moselle

ARTISANS, CE QUI CHANGE AU 1^{er} JANVIER 2023

Dès le mois de janvier, les entreprises devront s'immatriculer auprès du Registre unique National des Entreprises (RNE). Celui-ci centralisera la totalité des informations les concernant. La tenue de ce registre est assurée par l'Institut National de la Propriété Intellectuelle (INPI), accessible en vous connectant à www.formalites.entreprises.gouv.fr.

Face à ces nouvelles formalités, vous n'êtes pas seul. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle se mobilise et se tient à vos côtés. Contactez votre conseiller et sécurisez votre projet entrepreneurial avec nos offres d'accompagnement.

Artisans, contactez votre CMA 57 au 03 87 39 31 00
serviceclient@cma-moselle.fr

Désormais, toutes les formalités d'entreprises
se font sur un guichet unique.

NOUVEAU
Rendez-vous sur formalites.entreprises.gouv.fr ou
contactez votre CMA pour vous faire accompagner.

JE CONTACTE MA CMA



FORMATION

Catalogue 2023

BUREAUTIQUES
NUMÉRIQUE
GESTION ET STRATÉGIE
COMMERCIALE
RÈGLEMENTAIRE
ESTHÉTIQUE
CRÉATION D'ENTREPRISE



www.cma-moselle.fr

ARTISANS, VOTRE CMA VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE VOTRE CARRIÈRE

Que vous ayez besoin de comprendre les bases de la bureautique, de maîtriser le numérique et son déploiement, de mettre en place une stratégie business, d'apprendre les rudiments de la gestion ou bien que vous soyez une esthéticienne à la recherche de nouvelles techniques de nail art par exemple, **consultez le catalogue CMA 57**. Vous trouverez certainement la formation qu'il vous faut !



A noter : Les formations proposées par la CMA 57 sont certifiées Qualiopi*. Certaines sont éligibles au « Compte Personnel de Formation – CPF ». Qu'il s'agisse de vous perfectionner ou de gagner en compétences, votre CMA saura vous orienter et vous accompagner.

* La certification « Qualiopi » atteste de la qualité du processus mis en œuvre par tout organisme de formation qui sollicite des fonds publics ou mutualisés pour le financement d'actions de développement des compétences.

Vous souhaitez vous former et développer vos compétences ?
Rendez-vous sur www.cma-moselle.fr, rubrique « Formez-vous » pour consulter le nouveau catalogue
ou contactez votre CMA 57 au 03 87 39 31 00 – serviceclient@cma-moselle.fr



**LE BON MOMENT POUR SE LANCER
DANS UN PROJET, C'EST QUAND
ON A TROUVÉ LE BON PARTENAIRE.**

Une banque de proximité, c'est essentiel.

**BANQUE POPULAIRE
ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE**



Document à caractère publicitaire sans valeur contractuelle - Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne – Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable régie par les articles L512-2 et suivants du CMF et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit. Siège social : 3 rue François de Curel – BP 40124 – 57021 Metz Cedex 1 – 356 801 571 RCS Metz – Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS n° 07 005 127. Crédit photo : Getty Images